

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 15 mai 2023, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Étaient présents : M. Éric TAVERNE, Mme Adeline CAPONE, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Stéphanie CROUZEL, Adjoints ; Mme Laëtitia BOUSTOH, M. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Mme Maud DORÉ, M. Lionel JOB, Mmes Céline MICLO-OTTINGER, Catherine ROCH, MM. Marc SORATROI, Sylvain STRUB,

Excusées : Mmes Aurélie FRÉMONT, Cindy ROIMARMIER, Peggy VINOT

Excusés avec pouvoir : M. Olivier BAPTISTE, Mme Dominique BONNEROT, M. Thierry TURBAN

Secrétaire de séance : Mme Adeline CAPONE

Quorum : 10

Ordre du jour :

- 1. Parcours ludique et pédagogique – demande de subvention programme leader**
- 2. Convention cadre petites villes de demain valant opération de revitalisation du territoire (ORT)**
- 3. Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé proposé par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Lunévillois**
- 4. Motion relative au maintien du poste de psychologue scolaire affecté à Cirey-sur-Vezouze dans le cadre des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)**
- 5. Questions diverses : compte-rendu commission logement ; comice agricole ; maison du patrimoine avancée des travaux**

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2023 a été adopté à l'unanimité.

OBJET N°1 : CRÉATION D'UN PARCOURS LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de créer un parcours ludique et pédagogique.

Il s'agit de regrouper sur un même parcours des activités physiques de bien-être et pédagogiques de découverte de la biodiversité en milieu forestier.

Le parcours sera implanté en forêt à une distance raisonnable du centre-ville afin de faciliter son accès aux habitants et aux écoles du regroupement scolaire de BADONVILLER qui ont été associées à la phase étude, notamment au choix des panneaux d'information.

Le site sera doté d'une table octogonale de dimension suffisante pour permettre aux enseignants de faire classe en pleine nature et d'échanger directement sur place avec les élèves sur le rôle de la forêt, sa faune, son écosystème, son impact sur l'eau, sur le réchauffement climatique.

La commune opte pour des équipements en bois qui s'intégreront parfaitement au contexte forestier.

Le coût du projet chiffré par l'Atelier Bois de l'Office National des Forêts s'établit à 37 186.35 € HT.

Ce chiffrage prend en compte la fourniture et pose de 7 agrès avec panneaux d'accueil et de consignes, de 11 pupitres d'information sur le patrimoine naturel, de 15 bornes botaniques, et d'une table octogonale avec bancs.

Pour sa mise en œuvre, la commune sollicitera une subvention auprès du programme européen LEADER porté par le Pays du Lunévillois, selon le plan de financement joint en annexe à la délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de parcours ludique et pédagogique et le plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions LEADER au taux maximum,

S'ENGAGE à prendre en compte le différentiel dans le cas d'un refus de la subvention sollicitée ou d'un montant différent de celui prévu dans le plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet et au versement de l'aide.

**OBJET N°2: CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT
OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention cadre petites villes de demain valant opération de revitalisation du territoire (ORT).

Ce document fixe les ambitions pour le territoire de la communauté de communes de Vezouze-en-Piémont sous la forme de fiches actions et définit les potentiels de financement public.

Cette convention est co-signée par le Président de la communauté de communes et les Maires des communes de Cirey-sur-Vezouze, Badonviller et Blâmont.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE la convention cadre petites villes de demain valant opération de revitalisation du territoire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**OBJET N°3: CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE
PARTAGÉ proposé par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois**

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Lunévillois a mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) afin d'accompagner les collectivités du territoire sur les problématiques énergétiques.

Il est proposé que la commune de BADONVILLER s'engage dans le travail de fonds d'économie d'énergie tel que prévu par ce dispositif créé par l'ADEME et par la convention signée avec le PETR du Pays du Lunévillois.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ses annexes, ses avenants ainsi que toutes pièces nécessaires à la mission,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche utile à la mise en œuvre,

ADHÈRE au service CEP sur la base de 1.00 € / habitant / an selon le barème INSEE DGF proposé chaque année par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits aux budgets 2023 et suivants,

DÉSIGNE M. Eric TAVERNE, Adjoint au Maire, en qualité de « Responsable Energie » ; il sera l'interlocuteur privilégié du CEP pour le suivi de sa mission ; avec M. Philippe BRENIÈRE, Secrétaire de mairie, ils assureront la transmission rapide des informations et des documents nécessaires et appuieront les interventions du CEP sur le patrimoine de la collectivité.

OBJET N°4: MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DU POSTE DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED) DE CIREY-SUR-VEZOUZE

Les écoles du périmètre du collège de Cirey-sur-Vezouze (Cirey-sur-Vezouze, Badonviller, Blâmont, Ancerviller-Barbas-Nonhigny) ainsi que du RPI de Mignéville bénéficient d'un RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). L'équipe du RASED, installée physiquement à l'école de Cirey-sur-Vezouze mais intervenant dans toutes les écoles citées, est constituée de un(e) psychologue et de deux enseignants(es) spécialisé(es).

“Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)”, extraits, sur le site du Ministère de l'Éducation nationale, education.gouv.fr :

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées **aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté** [...]

Dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leurs attitudes, leurs réponses aux consignes et leur adaptation à la vie collective révèlent **des difficultés susceptibles de nuire à leur avenir scolaire**. À l'école élémentaire, des élèves ne parviennent pas à répondre aux attendus des programmes.

Intervenants

Les RASED rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont **membres à part entière de l'équipe enseignante** des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

Missions

Les personnels des RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, **à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées**. Ils contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Les aides spécialisées visent à prévenir et **remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides** que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Dans cette équipe spécialisée, les missions du psychologue scolaire sont particulièrement importantes. Pour information, ont été comptabilisés dans son activité depuis le début de l'année :

- 46 bilans psychologiques et 10 en attente,
- 5 suivis psychologiques ;
- 50 équipes éducatives et ESS.
- Le RASED est intervenu auprès de 146 élèves.
- 41 élèves en situation de handicap sur le secteur, et une dizaine de demandes de reconnaissance en attente.

“Être psychologue de l'Éducation nationale”, extraits, sur le site du Ministère de l'Éducation nationale, education.gouv.fr :

Les missions du psychologue de l'Éducation nationale de la spécialité "éducation, développement et apprentissages"

La spécialité "éducation, développement et apprentissages" s'exerce auprès des écoliers.

Sa mission est d'agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour **faciliter l'acquisition de leurs apprentissages**, et de participer à la **prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires**. Il favorise ainsi par son expertise la réussite scolaire de tous les élèves. Le psychologue de l'Éducation nationale mobilise ses compétences sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription pour accompagner les équipes pédagogiques afin de **développer l'intérêt et la motivation des élèves**. Il intervient auprès des **élèves en difficulté d'apprentissage comme en situation de handicap**.

Or, les élus viennent d'être informés de la suppression du poste de psychologue dans l'équipe du RASED de Cirey-sur-Vezouze à la rentrée 2023.

Pour remplir les missions actuelles, le périmètre du RASED de Cirey-sur-Vezouze serait affecté à un psychologue d'un des deux RASED de Lunéville qui aurait en charge notre secteur en plus de son secteur actuel.

Il est évident que cette organisation ne lui permettra pas d'assurer un suivi efficace auprès de tous les élèves en difficulté et de leur famille alors que les besoins sont considérables. Le psychologue scolaire du secteur a une activité intense et traite des situations délicates qui nécessitent au moins quatre rencontres par famille. Son secteur géographique actuel est étendu et demande des temps de déplacement importants. On ne peut imaginer d'y ajouter un temps de déplacement supplémentaire d'une heure et demie à partir de Lunéville pour une intervention sur le territoire.

Le psychologue scolaire est une personne ressource indispensable : il accompagne parents, enfants et enseignants dans les démarches à mettre en place et apporte à ceux-ci un éclairage spécifique sur les élèves au niveau psychologique, cognitif et social.

L'absence de proximité d'un psychologue scolaire sur notre secteur reviendrait à accroître les inégalités dans une zone déjà fort défavorisée et aurait pour conséquence une augmentation des situations d'échec pour les élèves les plus fragiles et leur famille.

Le travail d'équipe, la nécessité d'échanges au quotidien avec les enseignants spécialisés et avec l'équipe pédagogique du secteur, la connaissance des situations familiales sont des caractéristiques affichées des acteurs des RASED qui n'ont plus aucun sens dans ce projet de suppression.

Une fois de plus, ce sont vraisemblablement des considérations comptables et démographiques qui ont conduit à ce projet.

Toutes les réformes, dans tous les domaines, quelles qu'aient été leur rationalité apparente, qui ont supprimé un service dans le territoire en lui substituant des interventions extérieures font l'objet d'un constat d'échec a posteriori.

C'est précisément parce que le territoire du RASED de Cirey-sur-Vezouze est éloigné des pôles d'activité et des services qu'il souffre d'une baisse de population et d'une situation socio-économique dégradée avec des besoins spécifiques de soutien de proximité, besoins qui sont particulièrement criants quand il s'agit d'enfance et d'éducation.

Il est encore plus choquant que ce projet s'inscrive dans le contexte de création d'un TER (Territoire Éducatif Rural) à Cirey-sur-Vezouze dont la convention a été signée le 24 janvier dernier et d'un Espace Service Jeunesse qui présentent tous les deux un diagnostic et des objectifs (cf. annexe) qui contredisent cette décision.

Chacun de ces dispositifs pointe jusqu'à la stigmatisation les difficultés du secteur ("*situation préoccupante*"... "*L'indice de position sociale du collège de Cirey-sur-Vezouze témoigne d'une situation de fragilité particulière des élèves de ce secteur*"... "*facteur discriminant pour la réussite des élèves issus de ce territoire*", etc.) et formule les solutions qu'ils sont supposés y apporter ("*la réponse du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports doit être élaborée au plus près des territoires*"... "*qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente*"... "*La lutte contre le décrochage scolaire et la volonté de faire réussir tous les élèves doivent être renforcées*"... "*nécessité d'un plan d'actions spécifique à ce territoire*", etc.)

Il est incompréhensible qu'au moment où l'Éducation nationale semble reconnaître les difficultés d'un secteur et vouloir y affecter de nouveaux moyens pour tenter d'y répondre, elle réduise les moyens dévolus à un dispositif qui, via les missions du psychologue scolaire contribue déjà à tous les objectifs et dont l'efficacité n'est pas à démontrer.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant les nombreux arguments qui motivent la présence sur le territoire d'un psychologue du RASED,

A l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur le Recteur de la région académique Grand Est et à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle de prendre en compte la situation exposée pour maintenir et confirmer le poste de psychologue du RASED à Cirey-sur-Vezouze.

ANNEXE

Extraits de la convention TER du 24 janvier 2023

« Les « territoires éloignés » posent à l'école un défi spécifique. Du fait de la dispersion de l'habitat et des équipements publics, de l'éloignement des opportunités de poursuite d'études et d'emploi, ou de la déprise démographique et des difficultés économiques, certains territoires ruraux et périphériques présentent des singularités **qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente**, construite avec les acteurs locaux et s'appuyant sur leurs richesses et leurs atouts [...] Parce que les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène, **la réponse du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports doit être élaborée au plus près des territoires**, en collaboration étroite avec les collectivités locales et en lien avec l'ensemble de la communauté éducative [...]

L'indice de position sociale du collège de Cirey-sur-Vezouze témoigne d'une situation de fragilité particulière des élèves de ce secteur, alors que les valeurs des collèges de Bénaménil et de Gerbeviller correspondent à la moyenne départementale. **Le faible taux de poursuite de la scolarisation vers les études supérieures est un facteur discriminant pour la réussite des élèves issus de ce territoire** comprenant de nombreuses familles composées d'ouvriers et d'inactifs. Les valeurs de l'indice de position sociale (IPS) témoignent de cette réalité et permettent d'identifier **des contextes sociaux souvent défavorables à la réussite scolaire** pour un grand nombre d'écoles du territoire [...]

Ces indicateurs invitent au déploiement de moyens pour soutenir **des actions en direction des familles** incluant les différents partenaires locaux (entreprises, associations, pôles médicaux-sociaux). **La lutte contre le décrochage scolaire et la volonté de faire réussir tous les élèves** doivent être renforcées au sein du TER, en lien avec la politique du bassin éducatif du Lunévillois. Le soutien aux actions tournées vers l'extérieur du territoire sera une donnée fondamentale de la politique éducative à construire, afin de valoriser l'ouverture, la mobilité et soutenir ainsi **l'ambition de tous les élèves**. »

Extraits du projet de convention de l'Espace Service Jeunesse

Diagnostic

La communauté de commune [...] dont le bourg centre est Cirey sur Vezouze fait partie du bassin de vie de Baccarat. Ce bassin de vie se caractérise par sa très forte ruralité. Il fait partie des 26 bassins de vie situés sur le territoire de l'académie Nancy-Metz **en situation préoccupante d'isolement en terme d'inégalités d'accès aux équipements de la vie courante**. [...] Le manque d'attractivité du territoire est fort : en 10 ans la commune de Cirey sur Vezouze a perdu 7% de sa population, 33% des habitants ont plus de 65 ans.

Différents constats sur le devenir des élèves scolarisés au collège de la Haute-Vezouze, amène à penser à **la nécessité d'un plan d'actions spécifique à ce territoire** :

Les indicateurs de pilotage de l'établissement posent les bases suivantes :

- L'accès à la seconde générale et technologique **est moindre sur ce territoire** (60%) que pour celui du bassin d'éducation et de formation auquel il appartient (62,2%), que pour le département de Meurthe et Moselle (66,2%) et l'académie Nancy-Metz (66,1%).

- La réussite en seconde générale et technologique **est également moindre** puisque 6,7% redoublent contre 3,5% pour le 54 et 3,3% pour l'académie.

- Et l'accès en première générale qui prépare l'accès aux études supérieures longues et au statut de cadres supérieurs **est moindre** que pour les populations de référence : 51% pour les élèves issus du secteur de Cirey, contre 68,3% pour le 54 et 67,1% pour l'académie.

- Par ailleurs, seuls 87% des élèves scolarisés en seconde professionnelle accèdent à la première professionnelle, pour une part du fait d'un redoublement pour l'autre part du fait d'une situation « autre » non précisée (9% en 2020 et 13% en 2019) qui **laisse craindre une rupture du parcours**.

Ces constats recoupent les dernières données de l'INSEE (de 2017 exploitées en 2020) sur le niveau de diplôme du supérieur possédé par la population :

La poursuite d'étude y est rare : entre 2007 et 2017 le taux de scolarisation des 18/24 ans est passé de 25% à 20%.

DIVERS :

- **La convention cadre petites villes de demain valant opération de revitalisation du territoire (ORT) :**

Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Conseiller municipal, estime que l'ORT aurait dû prendre en compte la démolition de l'immeuble d'habitation sis 1 rue Pasteur. Cette action aurait permis de libérer de l'espace et de régler les problématiques de stationnement des véhicules et d'accès aux propriétés des riverains.

Monsieur Marc SORATROI, Conseiller municipal, pointe le défaut d'entretien d'installations de voirie (parvis de l'Espace Culture et Loisirs, entrées de la commune) et suggère de faire appel à des entreprises lorsque le service technique n'est pas en mesure d'intervenir.

- **Le compte-rendu de la commission logement :**

Madame Stéphanie CROUZEL, Adjointe au Maire, rend compte de la situation locative du parc de logements communaux. Elle fait état des vacances et de l'évolution à la baisse des dettes de loyer pour la majorité des locataires. L'un d'entre eux sera prochainement mis en demeure de régulariser sa situation. A défaut, une procédure d'expulsion sera engagée.

- **La Maison du Patrimoine :**

Madame Maud DORÉ, Conseillère municipale, fait état des travaux engagés à la Maison du Patrimoine. Elle s'est énormément investie avec Madame Catherine ROCH, Conseillère municipale,

dans la préparation des locaux. Une inauguration est envisagée le mercredi 14 juin 2023 à 18 heures. Le bâtiment sera ouvert au public tous les week-ends (y compris le vendredi pour les mois de juillet et août) du 17 juin 2023 au 24 septembre 2023 inclus. Il sera en outre exceptionnellement ouvert les journées du comice agricole et de la fête du patrimoine.

- **Autres sujets évoqués :**

-le comice agricole : Il aura lieu en même temps que la brocante, le dimanche 2 juillet 2023. Le matériel agricole sera exposé rue Edouard Fenal et des démonstrations auront lieu autour du city stade (tonte de moutons, battage du grain à l'ancienne).

-les élections sénatoriales : Une convocation a été transmise aux élus pour le 9 juin 2023 à 20 heures. Monsieur le Maire donne quelques indications sur les modalités de vote des délégués (5 titulaires et 3 suppléants) qui seront eux-mêmes appelés à voter en qualité de « grands électeurs » pour les sénatoriales du 24 septembre prochain. Monsieur le Maire évoque la constitution d'une liste paritaire à laquelle plusieurs élus souhaitent se joindre en qualité de délégués titulaires ou suppléants.

-Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Capitaine VANSON, Commandant d'unité du centre d'instruction élémentaire de conduite de Mourmelon-le-Grand, adressant ses remerciements appuyés à la municipalité et notamment à Messieurs Sylvain STRUB, Conseiller municipal, et à Monsieur Eric TAVERNE, Adjoint au Maire, pour leur contribution au bon déroulement d'un séjour du régiment sur le territoire communal du 13 au 14 mai 2023.

Badonviller, le 30 mai 2023

La Secrétaire de séance

Adeline CAPONE



Le Maire,



Bernard MULLER

